

Les Principes de la Dictature et les Postulats de la Démocratie

par

Ernest MAHAIM,

Directeur de l'Institut de Sociologie

Les différentes dictatures qui se sont réalisées en Europe impliquent un certain nombre de principes qui sont de nature à nous faire mieux comprendre ceux qui sont à la base du gouvernement démocratique. Je pense qu'il est bon de les confronter. Sans doute, cette étude a un caractère théorique. Mais j'estime qu'il n'est jamais inutile de retourner aux principes. L'examen critique qu'on en fait doit aboutir à nous en faire mieux connaître la force en même temps que les parties faibles. Nous vivons généralement dans l'inconscience des idées qui sont à la base de nos institutions. Si nous n'éprouvons pas, de temps en temps, leur solidité, les institutions bâties sur elles peuvent crouler. Nous rendre compte de leur justesse, c'est nous mettre mieux à même de les défendre et mieux nous préparer aux réformes dont elles peuvent avoir besoin.

I. — *La source du pouvoir.*

Toutes les constitutions démocratiques proclament, comme la Constitution belge, que tous les pouvoirs émanent de la nation.

Le malheureux chancelier Dollfuss a déclaré que « tout pouvoir vient de Dieu ». C'est repousser dans le domaine métaphysique le fondement du droit public. C'est aussi appuyer sur la religion catholique l'autorité du dictateur. La constitution autrichienne définit l'Autriche « un Etat chrétien, corporatif, germanique et autoritaire ».

La première conséquence de ce principe, c'est que Dollfuss se croyait une mission divine. Il n'est probablement pas le seul parmi les dictateurs. Nous assistons ainsi à une résurrection du droit divin des rois.

Mussolini écrit : « Le fascisme est une conception religieuse qui considère l'homme dans son rapport sublime avec une Loi supérieure, avec une Volonté objective qui dépasse l'individu comme tel et l'élève à la dignité de membre conscient d'une société spirituelle » (1). Ces lignes ont été écrites pour l'Encyclopédie italienne, peu après les traités du Latran qui ont confirmé la religion catholique comme religion d'Etat. Il ne serait pas étonnant que Mussolini se considère comme ayant lui aussi une mission divine. Le décret royal du 14 janvier 1923 sur la milice porte à l'article 2 : « La milice pour la sûreté nationale est au service de Dieu et de la Patrie italienne et aux ordres du Chef du Gouvernement » (2).

La Russie soviétique nous offre un système tout différent. Aucune des deux constitutions, celle de l'Union des Républiques soviétiques socialistes du 6 juillet 1923, ni celle de la République socialiste fédérative soviétique russe du 11 mai 1925 (revisant celle du 10 juillet 1918) ne contiennent d'indication sur l'origine du pouvoir gouvernant. Celui-ci est un gouvernement de classe : l'Etat est purement et simplement un fait, le droit n'a aucune signification par lui-même. La constitution ne contient même plus *la déclaration des droits du peuple travailleur et exploité* qui avait été rédigée par Lénine le 16 janvier 1918. Elle ne consacre aucun des droits individuels qui sont reconnus dans les constitutions démocratiques. Les libertés qu'elle maintient (réunion, association) sont exclusivement en faveur de la classe ouvrière. L'article 14 dit en termes exprès que la République « prive les individus et les groupes particuliers des droits dont ils useraient au préjudice des intérêts de la révolution socialiste ». La constitution ne poursuit qu'un but de propagande et d'agitation politique; le pouvoir de l'Etat est tout d'abord un

(1) Voir MUSSOLINI : *Le Fascisme*, Paris, 1933, p. 16.

(2) G. FERRERO a fait la remarque suivante : « Napoléon, en Egypte, a eu cette parole : « Si je disais que je suis fils de Dieu, on éclaterait de rire ». Il y a deux personnages aujourd'hui en Europe qui se sont proclamés fils de Dieu. Et l'on n'a pas éclaté de rire. C'est ce qui est très grave ». (Entretien de l'*Union pour la Vérité*, le 5 mai 1934. Voir *Bulletin de l'Union pour la Vérité*, Paris, rue Visconti, juin-juillet 1934, p. 419.)

symbole de la violence (GOURVITCH, *Les Principes de la Constitution soviétique*, 1923). Il n'y a pas de séparation des pouvoirs. « La Constitution a revêtu onze organes différents d'un pouvoir législatif. » (MIRKINE-GUEFZÉVITCH, *Essai de synthèse des Constitutions de l'Europe nouvelle*, 1930, p. 43.)

Quant à Hitler, s'il est arrivé au pouvoir par une série d'élections plus ou moins régulières, confirmées par des plébiscites, il n'a pas hésité, après les assassinats du 30 juin 1934, à déclarer qu'il était juge suprême et avait le pouvoir de dire — après coup — ce qui était licite ou illicite. Ainsi, chez lui aussi la source du pouvoir est la force : *sic volo, sic jubeo; sit pro ratione voluntas*.

Il est à peine besoin de faire observer que toutes ces conceptions de la source du pouvoir échappent à la discussion scientifique.

D'une part, la théorie de la mission divine ne se prouve pas : elle s'impose uniquement à ceux qui ont la foi.

D'autre part, la conception de l'Etat simple fait, basé sur la violence, repousse toute tentative de théorie rationnelle.

En regard, nous pouvons asseoir le principe que le pouvoir émane de la nation sur la théorie sociologique bien connue qui forme la base incontestable de tout régime démocratique. Résumons-la en deux phrases : la nation forme une société humaine. Pour vivre, pour subsister, celle-ci a besoin d'un ordre, d'un équilibre qui est, proprement, le Droit. Le pouvoir gouvernant, comme l'enseigne le doyen Duguit, n'est autre chose que l'ordre juridique de la société.

II. — *La volonté du peuple.*

L'un des postulats essentiels de la démocratie est que le peuple entend se gouverner lui-même, et la démocratie s'organise de façon à réaliser dans le gouvernement l'action de la volonté du peuple.

Toutes les dictatures mettent le pouvoir entre les mains soit d'un homme, soit d'une petite minorité. C'est Goebbels, le ministre de la Propagande du Reich, qui a déclaré qu'il n'était pas vrai que le peuple désirait se gouverner lui-même. Au contraire, dit-il, le peuple désire être gouverné.

Il est hors de doute que cette idée contient une part de vérité, en ce sens qu'il y a dans un pays beaucoup de personnes que la politique et le gouvernement laissent indifférentes : elles n'en ont cure, du moins tant qu'elles ne sont pas considérablement gênées dans leur manière de vivre traditionnelle. On doit se rappeler que le doyen Duguit a renouvelé la théorie du droit public en développant cette observation que tout Etat se compose de dirigeants et de dirigés, d'où une conception nouvelle de l'Etat même.

D'autre part, il est certain que la recherche de la volonté du peuple soulève en régime démocratique beaucoup de difficultés. Sauf dans le gouvernement direct, tel qu'il existe dans un certain nombre de cantons suisses (et encore, je ne suis pas sûr que les femmes y aient le droit de vote), le gouvernement s'exerce par délégation et par conséquent, la volonté du peuple n'est réalisée qu'indirectement, ou du moins par une certaine division du travail.

Les divers systèmes électoraux impliquent en outre qu'il est impossible d'avoir une expression incontestable de la volonté du peuple quand elle n'est pas unanime. La représentation proportionnelle intégrale notamment qui fait du parlement l'image réduite du corps électoral, suppose qu'il y ait une pluralité de volontés et que la volonté de la majorité soit considérée comme la volonté du peuple entier.

Les dictatures ont toutes pris la précaution d'organiser des plébiscites dont elles invoquent l'autorité pour affirmer qu'elles parlent au nom du peuple tout entier. Par les plébiscites du 12 novembre 1933 et du 19 août 1934, Hitler a fait confirmer par l'immense majorité des femmes et des hommes allemands, non seulement son propre pouvoir, mais l'approbation de sa politique. Mussolini soumet au peuple l'élection d'une liste *ne varietur* de députés choisis à l'avance par le parti fasciste et c'est encore un plébiscite. Salazar, après plusieurs mois de dictature de fait, fait adopter la constitution de la République portugaise, le 19 mars 1933, par une immense majorité populaire. Dollfuss a tenu à faire approuver la nouvelle Constitution autrichienne par ce qui restait de l'ancien Parlement régulier.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, par une expression paradoxale, les dictateurs plébiscités se considèrent comme chefs d'un gouvernement démocratique par excellence.

En regard de cette prétention, il faut rappeler l'analyse psychologique qui a été développée par HAURIUO. « Trois stades successifs sont distingués dans tout vouloir humain : une aspiration plus ou moins vague vers un certain but, une délibération tendant à préciser le but et le moyen de l'atteindre, enfin le déclenchement de la décision elle-même, et HAURIUO observe que, dans les démocraties modernes, les trois phases de ce processus psychologique se trouvent dévolues à trois organes représentatifs : le corps électoral, en choisissant les parlementaires, exprime des aspirations générales; ces parlementaires eux-mêmes sont responsables de la phase délibérative; enfin, c'est aux membres du gouvernement qu'incombent les décisions proprement dites et les actes exécutoires par lesquels ces décisions se manifestent (1). »

En supprimant la phase délibérative, les dictatures mutilent la volonté du peuple. En réalité, elles la répudient pour y substituer la volonté d'un seul homme.

Cependant tous les dictateurs ne suppriment pas complètement les parlements. Ainsi, Salazar conserve une assemblée nationale. Mais il fait insérer dans la constitution un article 92 ainsi conçu : « Les lois votées par l'Assemblée nationale doivent se borner à l'approbation des bases générales des régimes juridiques. » Il avait dit dans son célèbre discours du 30 juin 1928 : « les besoins modernes de la législation exceptionnellement abondante et la lenteur de mouvement d'un organe aussi complexe que les Chambres opéreront bientôt, j'en suis convaincu, une grande transformation dans la manière de travailler. Je présume que les parlements, même s'ils n'arrivent pas à se convertir, dans l'avenir, en organes purement politiques et étrangers à la fonction législative, seront forcés d'approuver seulement les bases des grandes lois, laissant au pouvoir exécutif, comme responsable de l'administration, des facultés plus vastes que celles purement réglementaires qu'il a aujourd'hui (2). »

Tout en faisant la part de l'exagération qu'a mise la dicta-

(1) Voir M. HAURIUO, *Principes de Droit public*, 2^e édition, Paris 1916, pp. 694 et suivantes. J'emprunte l'excellent résumé ci-dessus à MAX LAZARD, *Le Gouvernement et les Démocraties modernes*, Revue de Métaphysique et de Morale, mars 1934, p. 280.

(2) Voir ANTONIO FERRO, *Salazar, le Portugal et son Chef*, Paris, Grasset, 1934, pp. 325-26.

ture à appliquer ce principe, on peut se demander s'il n'y a pas, dans ce régime, une indication à suivre dans l'ordonnance technique du travail législatif du parlement démocratique.

Mais il n'en reste pas moins que la suppression du parlement est, logiquement, la suppression du mode d'expression de la volonté du peuple.

III. — *La liberté d'expression de la pensée et les partis.*

Jusqu'à présent, on a considéré que, pour bien connaître la volonté du peuple, notamment au sein des parlements, il était indispensable de laisser libre dans le pays l'expression des opinions diverses sur les mesures à prendre par le gouvernement. C'est le postulat de la raison, qui implique nécessairement une certaine liberté de discussion, de là, la liberté de la presse, la liberté de réunion.

Les dictatures sont au contraire opposées de la façon la plus radicale à toute discussion d'idées et de personnes. Toutes les dictatures, la République soviétique, l'hitlérisme, le fascisme, le régime autrichien, le régime portugais, suppriment la liberté de la presse. La censure gouvernementale règne en maîtresse. Le gouvernement met un pouvoir exorbitant entre les mains de la police. Il ne supporte même pas la présence, ni la liberté d'expression des autres partis. Salazar a même une théorie spéciale : pour bien gouverner, il ne suffit pas que le gouvernement soit en dehors et au-dessus des partis, il doit être *contre* les partis. Il en est arrivé là parce qu'il pense que les partis ont toujours essentiellement pour but, non la recherche de la vérité et de l'intérêt général, mais l'intrigue et la poursuite de la conquête du pouvoir.

La suppression de la libre discussion, c'est la théorie de l'infailibilité. Elle implique que les affaires politiques ne sont pas du domaine de la raison. Le gouvernement n'a pas besoin d'être éclairé. Il a l'omniscience, ou plutôt, sa volonté suffit pour justifier sa politique.

Quant à la suppression des partis, elle ne peut être obtenue que par la terreur : massacres, meurtres individuels, camps de concentration ou îles de déportation, délation ou régime policier d'intimidation, tribunaux d'exception.

On a peine à croire que l'abaissement des caractères, l'anéan-

tissement de la liberté de penser et la partialité de la justice, ne soient pas à la longue, mortels pour une société, pour une culture. On a beau nous montrer l'enthousiasme communiste en Russie, l'exaltation nationale en Italie et en Allemagne, ces élans spirituels s'achètent par la destruction d'idées et de sentiments sociaux de première importance.

IV. — *Propagande et mystique.*

Par une singulière nécessité de la vie politique, ceux qui veulent ainsi étouffer la pensée adverse sont obligés d'agir sur les esprits et sur les volontés pour obtenir leur adhésion. Toute dictature organise sa propagande comme une primordiale exigence du régime et fait en sorte de faire pénétrer dans les âmes une mystique échappant à la raison.

Non seulement ce sont les dictatures qui ont donné l'exemple de l'emploi des moyens les plus modernes de propagande et de suggestion des foules, mais il semble qu'elles remplacent par une *technique* appropriée l'appel au raisonnement. On sait l'intensité de la propagande en Russie, où tout rappelle, paraît-il, les principes et les fins communistes. Mussolini n'est pas en reste avec les autres dictateurs pour frapper les imaginations par de grandioses manifestations. Quant à Hitler, il a surpassé tous les autres dans l'art de la suggestion des foules. C'est lui qui en a donné la recette : réduire les principes à quelques éléments qui peuvent répondre aux passions de la foule ; ne pas essayer de convaincre « un professeur d'université », mais la masse..., etc. (1).

Le succès de ces moyens techniques s'explique en grande partie par ce fait que les individus qui forment aujourd'hui les peuples sont beaucoup plus que jadis « en état de foule » (foule dispersée). Ce point a été remarquablement mis en lumière par M. W. Drabovitch dans son livre : *Fragilité de la liberté et séduction des dictatures* (Paris, *Mercur de France*, 1934). Partant d'observations physiologiques et psychologiques, il montre que les difficultés de la liberté contemporaine viennent surtout de ce que « la liberté exige la présence d'un résér-

(1) Voir *Mein Kampf*, pp. 525 sqq. Voir aussi les textes et les exemples frappants de PIERRE FRÉDÉRIX dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1^{er} mars 1934 (pp. 53-70) : *Hitler, manieur de foules.*

voir central de forces psychologiques et l'habitude de les utiliser pour le régler. Or, ce réservoir subit facilement des oscillations, des chutes plus ou moins brusques de son niveau. A chaque baisse de niveau, la conduite de liberté devient difficile, ou imparfaite ou impossible » (p. 146). Et les causes de ces baisses sont « toutes les causes déprimantes qui diminuent ou minent le bien-être, diminuent ou suppriment la sécurité : guerres, révolutions, crises économiques prolongées, guerres sociales, luttes sociales continuelles, etc. Ces fléaux sociaux provoquent la chute de la tension psychologique chez un très grand nombre d'individus ».

Les dictateurs ont profité de ce que les masses sont devenues plus suggestibles. D'une part, elles prennent plus facilement « l'état de foule, foule émotive, suggestible et sensible à la contagion, extrêmement rapide, de peur, d'abattement, de conscience de l'impuissance devant un ennemi bien organisé et prêt à tout » — et c'est l'explication partielle de l'évanouissement des démocrates allemands.

D'autre part, la ressemblance des individus modernes standardisés et la force des sentiments et des passions expliquent le succès de « l'activité inlassable, tenace, méthodique, hardie, prête à tout » du dictateur qui se sert de toutes les inventions modernes pour que sa propagande soit efficace et partout à la fois.

Dès lors, la raison est inutile. On l'abolit. « C'est ainsi que le recteur d'une grande université allemande déclarait récemment, dans un discours officiel, que le temps était fini où la Science, empoisonnée d'esprit juif, s'enorgueillissait de travailler dans le pur objectif; qu'avec le nouveau régime, elle allait désormais — et ce serait sa grandeur — avoir toujours en vue l'intérêt germanique (1). »

Mais ce qui caractérise toutes les dictatures dans ce domaine, c'est le soin qu'elles ont de prendre l'homme au berceau et de modeler l'esprit de la jeunesse dans la forme voulue. Les Soviets, Mussolini, Hitler sont unanimes à ce sujet. Un Italien éminent à qui je demandais si, en définitive, le peuple était content du régime fasciste m'a répondu : « Cela dépend de son

(1) D'après M. JULIEN BENDA, à l'Entretien de l'Union pour la Vérité, 1934, voyez *Bulletin de l'Union*, p. 418.

âge. Si vous interrogez un homme de trente ans et plus, il y aura chez lui de l'amertume et le regret de la liberté perdue; mais les moins de trente ans sont tous gagnés. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement: ils n'ont rien connu d'autre que le fascisme. La presse, l'école, la rue, toute la vie sociale n'est qu'un dithyrambe continuel ».

Il y a là pour les démocraties un enseignement. Les illusions qu'on s'était faites sur la vertu de l'instruction obligatoire sont dissipées. Il ne suffit pas d'ouvrir l'esprit. Il faut le nourrir d'idées saines et fécondes. L'éducation civique de la jeunesse ne doit pas être abandonnée au hasard.

V. — L'Etat « totalitaire ».

« L'Etat fasciste, écrit Mussolini (*Le Fascisme*, p. 25), forme la plus élevée et la plus puissante de la personnalité, est une force, mais une force spirituelle. Une force qui résume toutes les formes de la vie morale et intellectuelle de l'homme. On ne peut donc pas le limiter à de pures formes d'ordre et de protection, comme le voulait le libéralisme. Ce n'est pas un simple mécanisme qui limite la sphère des soi-disant libertés individuelles. C'est une forme, une règle intérieure et une discipline de toute la personne; elle pénètre la volonté comme l'intelligence. Son principe — inspiration centrale de la personnalité humaine vivant en communauté civile — pénètre au plus intime de l'individu et dans le cœur de l'homme d'action comme du penseur, de l'artiste comme du savant; c'est l'âme de l'âme. » Et ailleurs (1) « l'Etat est l'absolu devant lequel les individus et les groupes ne sont que le relatif ».

On ne peut plus explicitement indiquer que l'Etat prend le citoyen tout entier, corps et âme et lui imprime les caractères, les qualités, les activités qu'il juge bon.

Pour Hitler (2), « le but le plus élevé de l'Etat populaire est le soin et la conservation de ces éléments originaires de la race, qui, comme dispensateurs de la culture, font la beauté et la dignité d'une humanité supérieure. Nous, Ariens, ne pouvons nous représenter l'Etat que comme l'organisme vivant

(1) *Le Fascisme*, p. 52.

(2) *Mein Kampf*, p. 434.

d'un peuple, qui non seulement assure la conservation de ce peuple, mais le conduit à la plus haute liberté par le développement de ses facultés spirituelles et idéales ». C'est astreindre encore à des buts plus limités, à la mystique de la race, la sujétion de l'individu. On voit pourquoi Hitler rejette le naziisme de l'Etat allemand.

Faut-il prouver qu'en Russie, l'Etat est tout aussi « totalitaire » ? La mainmise sur l'enfance, sur la famille, sur l'école, la presse, indique assez que la dictature du prolétariat veut aussi l'homme tout entier.

VI. — *Le corporatisme.*

C'est en Italie que l'idée de donner une importance de premier ordre aux intérêts économiques *organisés* a été le plus complètement développée. On sait que la Chambre des députés récemment élue doit, au cours des quatre années de sa législature, préparer sa destitution et son remplacement par le Conseil national des Corporations. Mussolini dans son discours du 16 novembre 1933 a déclaré « qu'il était parfaitement concevable qu'un Conseil national des Corporations remplace *in toto* la Chambre des députés actuelle; la Chambre des députés ne m'a jamais plu. Au fond, cette Chambre des députés est désormais un anachronisme aussi par son titre : c'est une institution que nous avons trouvée et qui est étrangère à notre mentalité et à notre passion de Fascistes. La Chambre présuppose un monde que nous avons démoli : elle présuppose la pluralité des partis et souvent et volontiers « l'assaut à la diligence ». Depuis le jour où nous avons annulé cette pluralité, la Chambre des députés a perdu sa raison d'être essentielle pour laquelle elle fut créée (1) ».

Voici donc le Parlement destitué et remplacé par quoi ? Par une assemblée émanant de groupes organisés d'intérêts particuliers. Mais il ne faut pas s'y tromper. La constitution même de ces groupes est contrôlée et au besoin réalisée par le Gouvernement et par le Parti. C'est essentiellement une forme d'économie dirigée.

Au Portugal, la Chambre corporative, à laquelle les décrets

(1) Voir le discours du Duce sur la constitution des corporations dans la *Feuille d'informations corporatives*, novembre 1933, p. 6.

du 23 septembre attachent une si grande importance, n'est qu'une Chambre consultative. Elle fait rapport à l'Assemblée nationale sur tous les projets de loi; mais si son rapport n'est pas fourni dans le délai imparti (en principe un mois), l'Assemblée peut passer outre (art. 102 et 103 de la Constitution).

Nous ne connaissons pas encore l'organisation corporative autrichienne.

La Russie soviétique reconnaît les syndicats d'ouvriers, mais ne leur donne pas de droits politiques comme tels par professions. Les soviets sont composés uniquement des ouvriers à l'exclusion de quiconque tire un profit du travail d'autrui, mais ils ne sont pas groupés par professions (1).

Quant à Hitler, il a supprimé les associations professionnelles de patrons et d'ouvriers et, jusqu'à présent, il ne les a pas remplacées.

Il est incontestable qu'il y a une idée juste au fond de ce qui a été appelé de tout temps « la représentation des intérêts » idée qui a particulièrement attiré l'attention de nos jours par suite du discrédit du parlement et de la crise économique. Mais de là à en faire le système principal du régime représentatif, il y a une erreur essentielle. On ne voit pas comment le choc des intérêts particuliers s'accorderait nécessairement avec l'intérêt général (2).

On oublie que l'Europe occidentale a fait l'expérience des corporations. Sans doute, dans un monde social et politique différent. Mais parmi les raisons qui en ont déterminé l'abolition, il y avait celle-ci : qu'elles étaient en contradiction évidente avec l'intérêt général. On aura beau adjoindre quelques délégués de « consommateurs » aux corporations de « producteurs », la conciliation des intérêts ne se fera pas toute seule. Je ne dis pas que la solution est impossible, mais je dis qu'elle

(1) Voir article 68 de la Constitution de la R. S. F. S. R.

(2) Une fédération belge de cafetiers et d'hôteliers vient de donner l'exemple de ce que pourraient être les conflits professionnels dans une organisation corporative. Mécontente d'un vote du Parlement au sujet de la loi sur la vente de l'alcool, cette fédération a menacé de faire répandre à l'étranger des affiches destinées à détourner les touristes de la Belgique; elle n'a pas hésité à faire auprès du Ministre des Finances une démarche ressemblant fort à un ultimatum. Supposez ce corps revêtu d'attributions législatives, quelle serait la garantie de l'intérêt général?

ne se conçoit pas sans l'intervention rationnelle, équitable, impartiale du Gouvernement. Est-ce la dictature qui nous la garantira ? Il n'y a pas de dictature qui ne soit au service d'intérêts particuliers.

VII. — *Autorité et liberté.*

Nous vivons une période particulièrement intense du conflit séculaire entre l'autorité et la liberté. On veut donner plus d'autorité au Gouvernement, fût-ce au détriment de la liberté, et ce sont les limites de l'une et de l'autre que l'on cherche.

De fait, toutes les dictatures se sont installées à la suite de périodes de gouvernement faible. En Russie, la décomposition morale et politique du régime tsariste datait d'avant la guerre. La catastrophe militaire n'a fait que déclencher les forces révolutionnaires. En Italie, c'est l'impéritie du Gouvernement parlementaire qui a permis la mainmise ouvrière sur les usines et provoqué la réaction mussolinienne. En Allemagne, c'est l'incapacité politique des gouvernements démocratiques successifs, le discrédit des ministres et des chefs de partis. Dollfuss n'est arrivé au pouvoir qu'à la suite du manque de prestige des dirigeants. Salazar a été appelé au Gouvernement, après vingt ans de révolutions militaires.

En France, en Belgique, aux Pays-Bas, certains partis réclament un Gouvernement « fort » en présence de l'échec des tentatives de résoudre la crise économique et des vellétés de désordre qui se multiplient.

Il y a une certaine confusion dans les idées. La force n'est pas l'autorité. On se rendra compte de plus en plus dans les diverses dictatures que la véritable autorité n'est pas simplement le droit de contraindre. Le « tyran » peut se faire obéir par la police, les prisons, le meurtre, la terreur. Il n'obtient pas par là l'autorité qui fait *accepter* ses commandements, qui fait *reconnaître* son pouvoir par l'ensemble de la nation.

L'emploi de la force est indispensable dans l'Etat moderne pour faire régner le droit, dont la sanction coercitive est essentielle. Mais, en dehors des révoltés, des criminels et des éléments antisociaux, il y a la grande majorité des individus composant la société, qui sont les indifférents et les bonnes volontés. Ceux-ci forment l'opinion publique qui demande à

être convaincue. Ils constituent les véritables forces sociales, les groupes qui font la cohésion de l'ensemble. Or, si le dictateur finit par ne plus avoir leur adhésion, il est bien près de sa chute. Là est le danger des plébiscites successifs, comme on l'a vu sous Napoléon III.

De sorte que l'essentiel pour un Gouvernement « fort » n'est pas de conserver le pouvoir, mais d'acquérir et de conserver l'autorité.

C'est une erreur complète d'opposer l'autorité à la liberté. Il faut dire au contraire que l'une a besoin de l'autre. Le problème est précisément de savoir dans quelle mesure.

Il y a là une méprise du même genre que celle qui opposait jadis la liberté à l'intervention de la loi. On a fait opposition pendant longtemps, dans le parti libéral belge, au principe de l'instruction *obligatoire* parce que c'était une atteinte à la « liberté du père de famille » ! On repoussait l'intervention de la loi pour la protection de l'ouvrier, au nom de la liberté des contrats. Il est tout aussi faux de voir dans l'autorité du Gouvernement une atteinte à la liberté. Il faut proclamer au contraire que cette autorité est nécessaire pour faire régner la liberté. Clémenceau aurait dit un jour que la liberté consistait à « s'autodiscipliner ». C'est reconnaître que la première condition pour obtenir la liberté est l'inhibition des tendances contraires. C'est là le rôle de la véritable autorité, qui ne doit pas être confondue avec la force.

Dès lors, on en revient à cette constatation que le maintien de la liberté est affaire d'éducation. La liberté se conquiert et se conserve par un effort continu du peuple. Elle doit se défendre, comme le plus précieux attribut de la vie sociale, mais dans sa vraie et pleine acception. C'est pourquoi on ne saurait trop tôt former la jeunesse à la comprendre sainement, en se disciplinant vis-à-vis de l'autorité légitime.
